

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2016

---

SIMPLIFICATION TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES - (N° 3855)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD5

présenté par  
M. Caresche

-----

### ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition paraît contradictoire avec le droit des marques.